



## Mariage après refus de renouvellement de titre de séjour et oqtf

Par **choupi93**, le **26/02/2009** à **15:11**

voilà mon problème : rncela fait 1 an et demi que je vis avec un algérien, entré en France avec un visa long séjour pour étudier.  
Au mois d'octobre 2008, nous nous sommes pacsés, et il a fait une demande de renouvellement de son titre de séjour fin décembre 2008.  
Nous devons nous marier le 4 avril 2009, mais il vient de recevoir un refus de renouvellement de son titre de séjour avec une obligation de quitter le territoire français, et ce malgré notre pacs.  
Heureusement nous avons réussi à avancer la date du mariage qui doit se faire le 7 mars 2009.  
Ma question est : que devons nous faire une fois le mariage célébré ?  
Je sais qu'il y a les accords franco-algériens qui permettent à un algérien entré légalement en France, et marié avec une Française d'obtenir de plein droit un titre de séjour, mais quelle est la démarche à suivre ?  
Simplement aller à la préfecture avec notre livret de famille, ou alors obligatoirement passer par le tribunal administratif pour annuler l'OQTF, avec l'aide ou non d'un avocat ?  
Merci de nous venir en aide, nous sommes un peu perdus.